



Conditions d'adaptation de l'accompagnement VAE des personnes en situation de handicap

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir les modalités d'accueil, d'accompagnement et d'adaptation des prestations d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les personnes en situation de handicap.

Notre organisme s'engage à garantir un accès équitable à ses prestations, dans le respect du principe d'égalité des chances, en recherchant, dans la mesure de ses possibilités, les adaptations nécessaires à chaque situation.

2. Principes d'engagement

L'organisme DCONSULTING veille à :

- Accueillir toute personne sans discrimination ;
- Prendre en compte les besoins spécifiques liés à une situation de handicap ;
- Mettre en œuvre des adaptations raisonnables permettant le bon déroulement de l'accompagnement VAE ;
- Respecter la confidentialité des informations communiquées par le bénéficiaire ;
- Orienter le candidat vers des partenaires spécialisés lorsque les adaptations dépassent le champ de compétences ou les possibilités de l'organisme.

3. Identification des besoins

Lors du premier entretien, puis tout au long de l'accompagnement, le candidat est invité, s'il le souhaite, à signaler toute situation pouvant nécessiter des adaptations.

Les besoins sont évalués conjointement avec le candidat afin de :

- Identifier les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Définir les adaptations les plus adaptées à son parcours ;
- Formaliser les modalités retenues dans son dossier d'accompagnement.

La déclaration d'une situation de handicap reste facultative et repose exclusivement sur le volontariat du candidat.



Conditions d'adaptation de l'accompagnement VAE des personnes en situation de handicap

4. Adaptations pouvant être proposées

Selon les besoins identifiés, l'organisme peut notamment mettre en place les adaptations suivantes :

Organisation des rendez-vous

- Aménagement des horaires ;
- Adaptation de la durée des séances ;
- Rythme d'accompagnement personnalisé ;
- Possibilité de fractionner les rendez-vous.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement en visioconférence ou par téléphone lorsque les déplacements sont difficiles ;
- Accueil dans un lieu accessible aux personnes à mobilité réduite (Rez-de-chaussée) lorsque les rendez-vous sont réalisés en présentiel ;
- Possibilité de présence d'un accompagnant, d'un aidant ou d'un interprète selon les besoins.

Supports pédagogiques

- Transmission anticipée des documents ;
- Adaptation de la taille des caractères ;
- Reformulation des consignes si nécessaire ;
- Utilisation de différents supports (écrits, oraux, visuels) afin de faciliter la compréhension.

Accompagnement méthodologique

- Temps supplémentaire pour l'analyse des expériences ;
- Aide au découpage des travaux en étapes successives ;
- Vérification régulière de la bonne compréhension des attendus du dossier de validation ;
- Ajustement du rythme de travail selon les capacités et contraintes du candidat.

Les adaptations sont définies au cas par cas et peuvent évoluer tout au long du parcours.



Conditions d'adaptation de l'accompagnement VAE des personnes en situation de handicap

5. Référent handicap

La référente handicap est chargée de :

- Accueillir les demandes relatives au handicap ;
- Analyser les besoins exprimés par le candidat ;
- Proposer les adaptations adaptées à la prestation ;
- Assurer le suivi des mesures mises en œuvre ;
- Orienter, si nécessaire, vers des partenaires spécialisés.

Référente handicap :

- Identité : Mme CAMPANT Delphine
- Fonction : Dirigeante DCONSULTING
- Téléphone : 06.98.04.38.58
- Courriel : d83consulting@gmail.com

6. Mobilisation de partenaires

Lorsque les besoins nécessitent un accompagnement complémentaire, l'organisme peut orienter le candidat vers les structures compétentes, notamment :

- Agefiph : <https://www.agefiph.fr>
- RHF <https://rhf-paca.fr>
- Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département concerné ;
- Le référent handicap du Certificateur lorsque celui-ci en dispose ;
- Tout professionnel ou organisme spécialisé susceptible d'apporter un appui technique adapté à la situation.

7. Suivi des adaptations

Les adaptations mises en œuvre sont réévaluées régulièrement avec le candidat afin de vérifier qu'elles répondent toujours à ses besoins.

Si nécessaire, elles peuvent être modifiées ou complétées au cours de l'accompagnement.

8. Confidentialité

Les informations relatives à une situation de handicap sont recueillies uniquement avec l'accord du candidat.



Conditions d'adaptation de l'accompagnement VAE des personnes en situation de handicap

4

Elles sont strictement confidentielles et utilisées exclusivement dans le cadre de la mise en œuvre des adaptations nécessaires à son accompagnement.

L'ensemble des données est traité conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

9. Amélioration continue

Les retours des bénéficiaires sont pris en compte dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisme.

Les situations rencontrées permettent, lorsque cela est pertinent, d'enrichir les pratiques d'accompagnement et de développer de nouvelles modalités d'adaptation.